

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 18 décembre 2023 à salle des fêtes de Vertaizon sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

|       |     |                                 |                        |
|-------|-----|---------------------------------|------------------------|
| N° 92 | PAH | Demande de subvention à la DRAC | Approuvé à l'unanimité |
|-------|-----|---------------------------------|------------------------|

Le Conseil communautaire valide la demande de subvention auprès de la DRAC - pour le service Pays d'art et d'histoire - pour un montant de 20 000 € (contre 17 000 € en 2022) pour un budget total estimé à 40 000 €.

|       |     |   |                        |
|-------|-----|---|------------------------|
| N° 93 | PAH | Modification du tarif collèges pour le service éducatif | Approuvé à l'unanimité |
|-------|-----|---|------------------------|

Depuis la création du service éducatif (2012), les tarifs d'intervention pour le second degré n'ont jamais été changés. Actuellement, le tarif facturé aux collèges (situés sur la comcom) est de 50 € (visite + atelier, environ 1/2 journée). L'assemblée valide l'augmentation de ce tarif pour passer à 60 € pour les mêmes prestations à partir de septembre 2024

|       |     |  |                        |
|-------|-----|--|------------------------|
| N° 94 | PAH | Fonds d'aide manifestations patrimoine : modification critères | Approuvé à l'unanimité |
|-------|-----|--|------------------------|

Lors des dernières attributions de subventions, les membres de la commission ont remarqué que certains critères de sélection (mis en place en 2017) posaient parfois des problèmes d'interprétation. Ils les ont donc retravaillés et l'assemblée valide les nouveaux critères qui seront en vigueur pour toute demande à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

|       |                  |                              |                        |
|-------|------------------|------------------------------|------------------------|
| N° 95 | Centre aquatique | Plan de sobriété énergétique | Approuvé à l'unanimité |
|-------|------------------|------------------------------|------------------------|

En raison de la forte augmentation du coût de l'énergie (et notamment du gaz) en 2022, le conseil communautaire avait mis en place un plan de sobriété au centre aquatique sur l'année 2023. Un bilan a été fait en fin d'année et s'il est estimé prudemment une économie de 30 000 € sur l'exercice, le manque à gagner vient moduler ce gain et nous pouvons raisonnablement estimer les économies entre 10 et 15 000 €. Forts de ce constat, les élus ont décidé de ne pas définir de nouveau plan de sobriété pour 2024 et de revenir à un fonctionnement « normal » en terme d'ouverture. Toutefois, pour marquer une volonté politique de s'inscrire dans une démarche globale face aux changements climatiques, la température de l'eau des bassins sera fixée à moins 1 ° par rapport à 2022.

|       |                  |                    |                        |
|-------|------------------|--------------------|------------------------|
| N° 96 | Centre aquatique | Tarifs sport santé | Approuvé à l'unanimité |
|-------|------------------|--------------------|------------------------|

En 2023, nous avons mis en place une nouvelle activité en partenariat avec la Maison Sport Santé (DAHLIR) et le CLIC de Billom. Nous avons ainsi expérimenté 2 cycles de sport-santé pour les seniors de plus de 60 ans en reprise d'activité. Il a été convenu, dans le contrat de fréquentation, que l'activité soit réglée par le CLIC à hauteur de 6,50 € (équivalent au tarif aquagym Communauté de communes) par participant. L'assemblée valide ce tarif spécifique et la pérennisation de l'activité expérimentale en 2023.

|       |                  |   |                        |
|-------|------------------|---|------------------------|
| N° 97 | Centre aquatique | Système de vidéosurveillance : demande de subventions | Approuvé à l'unanimité |
|-------|------------------|---|------------------------|

Le centre aquatique est équipé d'un système de vidéosurveillance aujourd'hui obsolète ou hors-service. Il convient donc de procéder à son remplacement : 12 cameras + 4 nouvelles pour couvrir l'arrière du bâtiment (zone photovoltaïque) qui nécessitent l'implantation de mâts.

Le montant de l'opération s'élève à 26 142,88 € HT et il est possible de déposer des demandes de subventions à la Région pour 13 071,44 € (50%) et à l'État pour 5 228,57 € (DSIL soit 20%).

|       |          |   |                        |
|-------|----------|---|------------------------|
| N° 98 | Jeunesse | Convention Territoriale Globale (2024-2028) | Approuvé à l'unanimité |
|-------|----------|---|------------------------|

Après une première convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2019-2023, il est proposé de renouveler cet outil contractuel pour 2024-2028.

La CTG ne permet pas de mobiliser des financements. C'est plus un engagement de principe. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions, en

mobilisant l'ensemble des ressources du territoire. Les axes prioritaires de la CAF seront déclinés sur le territoire au travers les 5 axes ci-après, eux composés de 17 objectifs et 50 actions :

**AXE 1** - Petite enfance : Évaluer les besoins des familles, adapter l'offre d'accueil petite enfance, l'améliorer tout en respectant un maillage équilibré sur le territoire. la petite enfance :

**AXE 2** : Enfance : poursuivre la collaboration entre ACM afin de coordonner leurs efforts et renforcer les pratiques.

**AXE 3** : Jeunesse : poursuivre, renforcer les actions engagées par Billom Communauté.

**AXE 4** : Parentalité : favoriser le lien social sur le territoire pour mieux accompagner les familles

**AXE 5** : Santé environnementale et santé physique : 2 préoccupations fortes de Billom Communauté.

|       |          |                         |                         |
|-------|----------|-------------------------|-------------------------|
| N° 99 | Économie | Appel à projets AVELO 3 | Approuvé à l'unanimité* |
|-------|----------|-------------------------|-------------------------|

Dans la continuité du schéma directeur cyclable validé en mai, l'objectif désormais est de rentrer dans une phase opérationnelle du plan d'actions. Pour ce faire, Billom Communauté va répondre à un appel à projets AVELO3 lancé par l'ADEME et se positionnera sur les 4 axes suivants :

- x Soutenir la construction d'une politique cyclable via le financement d'études
- x Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires
- x Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire
- x Soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

Le taux maximal d'aide pour les opérations relevant des 1, 2 et 3 est de 50 % avec une assiette des dépenses éligibles plafonnée à 100 000 € par axe auquel se rajoute un forfait maximum de 29 000 € par an par agent sur une durée totale de 3 ans (soit 87 000 €).

\* 7 abstentions

|        |          |   |                        |
|--------|----------|---|------------------------|
| N° 100 | Économie | Pépinière : convention d'utilisation d'une parcelle | Approuvé à l'unanimité |
|--------|----------|---|------------------------|

Une habitante de Billom a le projet de création d'une pépinière en haies champêtres sur une parcelle non commercialisable (du fait du passage de la conduite de gaz) du PAE de l'Angaud. Elle s'installerait sur une surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup> lors du 1<sup>er</sup> semis et 2 180 m<sup>2</sup> pour le second, moyennant un loyer (fixé à 500 €/an et versé à terme échu) et l'entretien des parcelles concernées.

|        |            |                                   |                         |
|--------|------------|-----------------------------------|-------------------------|
| N° 101 | Subvention | Demande pour un stage humanitaire | Approuvé à la majorité* |
|--------|------------|-----------------------------------|-------------------------|

L'assemblée valide l'octroi d'une subvention de 250 € pour deux étudiantes (dont l'une habite Montmorin) en 2<sup>ème</sup> année de soins infirmiers pour un stage humanitaire au Vietnam de février à mars 2024. En échange de cette aide, il leur est demandé de venir témoigner de leur expérience auprès des jeunes du territoire.

\* 3 votes contre

|        |                     |                    |                        |
|--------|---------------------|--------------------|------------------------|
| N° 102 | Ressources humaines | Protection sociale | Approuvé à l'unanimité |
|--------|---------------------|--------------------|------------------------|

L'assemblée mandate le Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation à adhésion obligatoire en matière de prévoyance.

|        |                     |                       |                        |
|--------|---------------------|-----------------------|------------------------|
| N° 103 | Ressources humaines | Pôle santé au travail | Approuvé à l'unanimité |
|--------|---------------------|-----------------------|------------------------|

Accord pour renouveler la convention avec le Centre de gestion du Puy-de-Dôme pour l'adhésion au pôle santé au travail ; le montant passe de 102 à 110 €/an/agent.

|        |          |  |                        |
|--------|----------|--|------------------------|
| N° 104 | Finances | Décisions modificatives au budget général et budget annexe | Approuvé à l'unanimité |
|--------|----------|--|------------------------|

Validation de décisions modificatives :

- au BP pour prévoir des sommes supplémentaires en dépenses de fonctionnement relatives à des remplacements d'arrêts maladies et des paiements de congés payés non pris des contractuels,
- au budget annexe pour une régularisation suite à la vente de la parcelle à Gamasonic.

Fait à Billom le 19 décembre 2023

Gérard Guillaume

Billom Communauté  
35 avenue de la gare  
63160 BILLON

Président